

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 29 novembre 2021

CC/02/2021-2026

Procès-verbal n° 2 de la séance du Conseil communal de Tannay du 27 septembre 2021 à 20h15

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal n°23 du 21 juin 2021 (2016-2021) et du procès-verbal n° 1 du 31 mai 2021 (2016-2021)
3. Assermentation de Madame Martinez Castro Maria del Rosario
4. Communications du Bureau
5. Organisation de la correspondance
6. Communications de la Municipalité
7. Nomination de la Commission de l'urbanisme (5 membres)
8. Nomination de la Commission culturelle (3 membres)
9. Nomination de la Commission des naturalisations (3 membres)
10. Nomination de la Commission de développement durable (3 membres)
11. Nomination de la Commission de recours (3 membres)
12. Préavis n° 1 de la Municipalité relatif à l'octroi de diverses autorisations générales
13. Préavis n° 2 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition 2022
14. Propositions individuelles et divers

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Mesdames et Messieurs du Public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Cette nouvelle législature voit de nombreuses nouvelles personnes prendre leurs fonctions au sein de la Municipalité comme au sein du Conseil communal. Je suis persuadé que c'est avec respect, entraide et indulgence que les Municipaux et les Conseillers Communaux confirmés les accueillerons.

Qu'ils en soient remerciés par avance.

Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la deuxième séance du Conseil communal de Tannay pour la Législature 2021-2026 ».

Lecture de l'ordre du jour

1. Appel

31 personnes sont présentes

3 personnes sont excusées (Madame Elfriede EGGER, Monsieur Dominique LEMME, Monsieur Marc LÜTHI)

1 personne absente (Monsieur Maxime ANSERMET)

La majorité est fixée à 16, le quorum est atteint.

La séance du Conseil communal peut donc se tenir.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation des procès-verbaux

Approbation du procès-verbal n°23 du 21 juin 2021 (2016-2021)

La parole est demandée par Monsieur Marc POLYDOR qui fait remarquer une erreur (p. 6.6 paragraphe 2) au niveau de la dénomination du parking : c'est le « parking du Bénuyer », et non le « Parking de la Givrine ».

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est accepté par 12 votes sur les 15 anciens membres réélus du Conseil précédent.

Approbation du procès-verbal n° 1 du 31 mai 2021

La parole n'est pas demandée.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est accepté par 30 votes pour ; 1 abstention.

3. Assermentation de Madame Maria MARTINEZ CASTRO DEL ROSARIO

Madame Maria MARTINEZ CASTRO DEL ROSARIO prête serment devant l'assemblée.

Applaudissements de bienvenue pour notre nouvelle Conseillère communale.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle, dans sa teneur, l'art. 30 du Règlement du Conseil communal (police de l'assemblée).

Annonce des nominations des Président(e)s et Rapporteurs des deux commissions de contrôle :

Commission des finances :

Présidente : Madame Nicole WERMUTH KAYERTS

Rapporteurs tournants

Commission de gestion :

Président et rapporteur : Monsieur David GSCHWEND

Lecture lettre « déchets verts » par Madame Inès FRANKE :

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que l'utilisation au centre du village n'est pas prévue en raison de désagréments olfactifs. La déchetterie intercommunale offre des horaires d'ouverture étendus.

Lecture lettre « Commission Lacustre » par Monsieur Marc HUSMAN :

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'une autre commission pourrait être créée et plus d'informations seront données à la prochaine séance du Conseil communal.

5. Organisation de la correspondance

Le Président rappelle la possibilité, *offerte*, de demander et de recevoir des courriers et des documents *aussi* par email.

Une liste est à disposition à l'entrée du bâtiment pour que les Conseillers puissent y indiquer leurs désirs.

6. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le rôle important des commissions et leur fonctionnement (rapport, préavis...) et précise qu'outre l'administration générale, ses dicastères sont la déchetterie et les bâtiments communaux.

Madame la Municipale Ninon PULVER PICCOT présente les structures scolaires de Terre Sainte et précise que l'APEJ (association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte) regroupera désormais les deux associations, soit L'AJET et l'ASCOT et qu'elle sera constituée des mêmes membres que les CODIR et délégués des deux Conseils Intercommunaux Conseil Intercommunal. Elle a un budget d'environ CHF 26'000'000.-. Les coûts seront répartis entre les communes par différents modes de répartition selon s'il s'agit des structures d'accueil, de l'enseignement obligatoire ou de la bibliothèque intercommunale par exemple.

L'AJET et l'ASCOT présenteront leurs comptes en 2022 et seront ensuite dissoutes au printemps 2022 ; il n'y aura que l'ARPEJ.

Elle intervient sur le fait que L'ARSCO SA est une société immobilière à but d'intérêt public et que les actionnaires sont les communes de Terre Saintes. Elle est composée de dix membres au sein du Conseil d'administration, son Président est Monsieur Jean-Claude TROTTI et les membres sont : Madame Stéphanie EMERY, Monsieur John TENDON Monsieur Marc MEYER, Madame Vanessa GREEN, Monsieur Xavier WOHLISCHLAG, Monsieur François KELLER, Madame Johanna PINI, Madame Lucie KUNZ-HARRIS et Madame Ninon PULVER PICCOT. L'ARSCO SA est financée actuellement par l'ASCOT et ultérieurement ça sera l'APEJ qui reprend la totalité de l'excédent de charge d'ARSCO SA.

Madame la Municipale Marie Noëlle FAVARGER SCHMIDT présente ses différents dicastères :

Les routes et l'éclairage public, dicastère gérant l'éclairage public, l'entretien et la réfection des routes communales et - en collaboration avec le canton - l'entretien et la réfection des routes cantonales sises sur le territoire de Tannay.

La Police et la Sécurité, assurées par trois entités, la gendarmerie cantonale, la police garde-frontière et une société de sécurité privée, la SDS. Cette sécurité se veut dans un esprit de proximité et de conseils à la population et se gère pour partie en intercommunalité.

Les Espaces verts et le cimetière dicastère couvrant l'entretien et l'aménagement de tous les espaces verts de la commune, y inclus le cimetière, l'entretien des arbres de la commune dont certains sont des essences précieuses et sont répertoriés au patrimoine. Le tout se veut dans un esprit respectueux de l'environnement et dans un concept paysager pluriannuel.

Les affaires culturelles proposant - en collaboration avec la commission culturelle - des activités culturelles diverses et variées de tout domaine culturel.

Les naturalisations. La mission de la commune s'inscrit ici dans un processus global de plusieurs étapes (cantonal et fédéral) de naturalisation, dont seule la partie « entretien avec les candidats » incombe à la commune.

Cette tâche est assumée avec les membres de la commission des Naturalisations, commission de la Municipalité

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX présente ses trois dicastères principaux, soit la police des constructions, le COPILAC, en charge de la construction du nouveau port, ainsi que le domaine informatique.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente les dicastères qu'il assure, ceux des finances et de l'urbanisme. Il représente également la Municipalité au COPILAC pour la construction du nouveau port, ensemble avec le Municipal Fabrice BEAUX.

Concernant l'élection de la commission de l'urbanisme à l'ordre du jour, il rappelle que le Plan d'affectation communal et son règlement général datent de 2010 et qu'une mise en conformité avec la LAT et la LATC est nécessaire.

La révision du Plan d'affectation communal a été mise à l'enquête publique le 30 mars 2021 et une vingtaine d'oppositions ont été formulées par des habitants. De ce fait, des enquêtes complémentaires vont être présentées au Conseil communal au printemps 2022 pour finaliser le plan d'affectation communal de Tannay au début de l'année 2022.

Le délai d'envoi dudit plan au Canton est au 22 juin 2022 et un dialogue avec les habitants sera engagé, notamment pour l'avenir du centre historique, à la fin de l'année 2022.

Nomination des Commissions pour la législature 2021-2026

7. Nominations de la Commission de l'urbanisme

5 membres, élection à bulletins secrets, résultats :

Monsieur Jean-Marc KELLER (Président), 25 voix

Monsieur Karl VALFELLS, 23 voix

Monsieur Daniel PILSWORTH, 26 voix

Madame Kristin REYNISDOTTIR, 28 voix

Monsieur Michaël SCHLEGEL, 29 voix

8. Nominations de la Commission culturelle

3 membres, 3 candidats :

Monsieur Karl VALFELLS (Président)

Monsieur Léo FRITSCH

Monsieur Daniel PILSWORTH

9. Nomination de la Commission des naturalisations

3 membres, 3 candidats :

Madame Florence DRUON (Présidente)

Madame Julia TADION

Madame Elfriede EGGER

10. Nomination de la Commission de développement durable

3 membres, élection à bulletins secrets, résultats :

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH (Présidente) 23 voix

Madame Jane FERGUSON, 21 voix

Monsieur Hossein FADAEI, 20 voix

11. Nomination de la Commission de recours

3 membres, 3 candidats :

Madame Nicole HÜSLER BRÜGGER (Présidente)

Monsieur Marc POLYDOR

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH

12. Préavis n°1 de la Municipalité relatif à l'octroi de diverses autorisations générales

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 1 est accepté à l'unanimité.

13. Préavis n°2 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition 2022

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 2 est accepté à 30 votes ; 1 abstention.

14. Propositions individuelles et divers

Monsieur Fabrizio NASSISSI, délégué au Conseil Intercommunal Région de Nyon précise qu'un programme de CHF 560'000.- pour les transports publics est prévu. Il recommande de consulter le site : www.nyon.ch sur lequel il existe des offres intéressantes pour les transports publics.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande la date du début des travaux pour le port. *Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX* répond que le COPILAC va se réunir prochainement et qu'on en saura plus à la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Marc POLYDOR intervient sur la question de l'octroi des autorisations de construire dans le cadre du projet des quatre immeubles qui seront construits, eu égard au plan d'aménagement de Tannay. *La Municipalité* répond que du moment que les constructions répondent à la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de refuser une autorisation.

Monsieur Marc HÜSMAN annonce que concernant la protection civile tous les préavis ont passé mais il n'a pas encore reçu l'ordre du jour et les PV.

Monsieur Hossein FADAEI fait remarquer qu'il y a beaucoup de bruits avec les machines de jardin.

Madame Maria DEL ROSARIO MARTINEZ CASTRO intervient également à ce sujet et demande s'il est possible d'effectuer un contrôle du bruit ou proposer une réduction des horaires pendant la journée. *La Municipalité* répond que les machines de jardin sont homologuées et les horaires d'utilisation déjà restrictifs.

Madame Natascha HEINZELMANN intervient sur le fait que les chantiers ont provoqué la coupe de beaucoup d'arbres et demande s'il ne pourrait pas y avoir plus d'arbres dans la commune. *Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT* répond qu'il y a déjà beaucoup d'arbres sur le territoire communal et certains sont notamment inscrits au patrimoine.

Le Président clôt la séance à 23h06.



Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer